

OBJET : EMPRUNT COMMUNE DE NEUILLÉ

Les membres du Conseil après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 ci-attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré, décident de valider l'offre de prêt :

Article: Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt :	300 000,00 €uros
Durée du contrat de prêt :	12 ans
Objet du contrat de prêt :	Financer les investissements
Taux d'intérêt annuel :	Taux fixe de 0,39 %

OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE 2020 DE LA COMMUNE AUX SERVICES MULTI-ACCUEIL ET RAM DU PAYS ALLONNAIS

Pour la commune de Neuillé, la participation demandée **pour le service Relais Assistante Maternelle est de 790,92 €.**

OBJET : PARTICIPATION 2021 DE LA COMMUNE AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Monsieur Guy Bertin rappelle aux membres du Conseil que chaque année, le Département sollicite une participation au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Ce dispositif permet aux ménages les plus fragiles, de bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement social leur permettant d'accéder ou de se maintenir dans un logement.

Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 286,35 €uros au titre de la participation 2021 du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

OBJET : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLE PUBLIQUE DU SUZON

Considérant le projet d'installation d'un chauffage par géothermie à l'école publique du Suzon ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'adaptation pour une bonne mise en place des installations, considérant la nécessité de réaliser des travaux d'alimentation du coffret de la chaufferie existant qui alimente l'ensemble des tableaux électriques (éclairage et prise) des salles de classes ;

Il y a lieu de valider les devis suivants de l'entreprise Hervé Thermique concernant le lot N°05 chauffage-ventilation :

- HERVÉ THERMIQUE - Devis d'un montant de 3 118,96 € HT (soit 3 742,75 € TTC) ;
- HERVÉ THERMIQUE - Devis d'un montant de 3 057,86 € HT (soit 3 669,43 € TTC) ;

- OBJET : TRAVAUX DE SOL ÉCOLE PUBLIQUE DU SUZON

Considérant les travaux de pose d'un revêtement de sol PVC pour deux pièces de l'école publique du Suzon comprenant également la préparation des supports et la fourniture ;

- Il y a lieu de valider le devis suivant de l'entreprise David MESLIN : d'un montant de 4 878,83 € HT (soit 5 854,60 € TTC) ;

OBJET : FRAIS ETUDE VÉRONIQUE ZENNER – BAIL COMMERCIAL

Considérant la mise en œuvre d'un bail commercial entre la commune de Neuillé et le locataire futur du fonds de commerce du restaurant/bar « le Ptit Neuilléen » ;

Considérant la transmission par Maître Véronique ZENNER, de la copie exécutoire de l'acte de bail commercial contracté par la commune de Neuillé avec la société JKYM ;

Vu l'envoi par l'office notarial ZENNER sis à Allonnes de la facture relative à la taxe de cet acte pour un montant TTC de 600 €uros ;

OBJET : ÉLAGAGE DU CHÂTAIGNER « CATHÉDRALE »

Considérant les besoins d'élagage du châtaigner « Cathédrale » afin que l'arbre puisse perdurer ;

Vu les propositions reçues des entreprises ci-dessous désignées et après étude des devis par la commission dynamique ;

Le Conseil Municipal, Décide de retenir le devis N de l'entreprise O₂ L'ARBRE, d'un montant de 513 € HT soit 615,60 € TTC l'intervention comprenant l'évacuation des déchets et le nettoyage du chantier (devis annexé à cette délibération).

OBJET : CONTRAT D'APPRENTISSAGE MONSIEUR MAXENCE BOUCHER

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ; et que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Décide de conclure pour l'année 2021, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Service Technique	1	CAPa Jardinier Paysagiste	Du 13/09/2021 au 01/07/2022

INFORMATIONS

– Point sur la rentrée scolaire :

- **École publique du Suzon** : Mme Sonia BEUGNON est la nouvelle directrice.
- **Effectifs 2021-2022** : École publique du Suzon (50 enfants inscrits) ; École privée Notre-Dame des Champs (37 enfants inscrits)

- **Comité des fêtes** : En présence de Monsieur Guy Bertin une réunion a eu lieu entre les membres du Comité des Fêtes et la Commission Animation pour savoir qui fait quoi et clarifier les actions réalisées par la commune. Monsieur Guy Bertin insiste sur le fait que la commune sera toujours présente aux côtés du Comité des Fêtes pour répondre à leurs sollicitations. Dans le cadre de la « Tablée Neuilléenne » la commune participera à l'achat du feu d'artifice à hauteur de 1 000 €.

- **Nettoyage du Suzon** : Monsieur Guy Bertin remercie toutes les personnes ayant participé à cette action ainsi que les jeunes présents à cette journée.